

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3924-2015

Date : 2 juin 2015

HEURE	REMARQUES
GAZIFÈRE	Me Louise Tremblay
ACIG	Me Guy Sarault
ACEFO	Me Stéphanie Lussier
FCEI	Me Pierre-Olivier Charlebois
SÉ-AQLPA	Me Dominique Neuman
RÉGIE	Me Lise Duquette
	M. Gilles Boulianne
	M. Laurent Pilotto
	Me Alexandre de Repentigny
	M. Phi Dang
	Mme Odette Alarie
	Mme Marie-Claire Dinh
Procès-verbal	
9 h	Début de la rencontre préparatoire
9 h 01	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
9 h 05	Remarques préliminaires de Me Lise Duquette sur le déroulement et l'objet de la rencontre préparatoire, à savoir le calendrier de traitement du dossier
9 h 06	Me Duquette demande à Me Louise Tremblay d'exposer la position de Gazifère et comment elle voit le déroulement de son dossier pour les phases 2 et 3
9 h 08	<p>Me Tremblay propose d'enlever deux sujets de la phase 2 et de les traiter par voie de consultation, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le taux de rendement et ➤ Le mode de partage <p>Gazifère aimerait qu'une première décision soit rendue puis qu'il puisse y avoir un processus de consultation. Elle propose un calendrier qui permettrait d'arriver à des tarifs au 1^{er} janvier, comme souhaité</p> <p>Pour les autres enjeux, qui font l'objet de la phase 2 (programmes commerciaux, taux d'amortissement, allocation des coûts entre sociétés affiliées, allocation des coûts entre activités réglementées et non réglementées, test du PGEE à compter</p>

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3924-2015

Date : 2 juin 2015

HEURE	REMARQUES
	<p>de 2017), le but était, idéalement, de tenter d'avoir une décision sur ces enjeux avant d'avoir une décision sur la phase 3 pour que Gazifère puisse intégrer ces éléments le plus rapidement possible afin d'avoir ses tarifs au 1^{er} janvier</p> <p>Gazifère, selon le calendrier qu'elle propose et les calendriers habituels, arrive à une audience en début septembre pour la phase 2</p>
9 h 11	<p><u>Me Tremblay produit</u> : <u>B-0080</u> : Proposition de traitement des phases 2 et 3, pour fins de discussion seulement</p>
9 h 11	<p>Échanges entre Me Duquette et Me Tremblay sur les exigences du dossier et du calendrier</p>
9 h 13	<p>Me Tremblay explique sa proposition de traitement des phases 2 et 3 et annonce un échéancier que Gazifère serait en mesure de respecter. Elle reconnaît que les enjeux sont plus denses, et les délais pas forcément plus longs, mais Gazifère serait en mesure de respecter les délais proposés</p> <p>Phase 2 : Elle rappelle les enjeux prioritaires (taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire et mode de partage) et la volonté qu'ils soient traités par voie de consultation. Elle propose l'échéancier suivant : commentaires des intervenants le 12 juin et réplique de Gazifère le 15 juin, aux fins de discussion. Les autres enjeux de la phase 2 seraient traités par voie d'audience</p> <p>Phase 3 : Me Tremblay précise que les sujets traités dans le cadre de la phase 3 nécessiteront des audiences début novembre pour, si possible, une décision en décembre, avec une date prévue pour le dépôt de la preuve de cette phase le 28 août. Elle a exclu deux sujets de sa proposition, à savoir le passage au US-GAAP et la rémunération des comptes de frais reportés, qui seront traités dans le cadre de cette phase. Mais Gazifère est consciente des contraintes à atteindre l'objectif proposé</p>
9 h 17	<p><u>Me Duquette produit</u> : <u>A-0009</u> : Ordre du jour de la rencontre préparatoire</p>
9 h 17	<p>Me Duquette invite les intervenants à consulter l'ordre du jour proposé par la Régie. Comme Gazifère propose de retarder d'un an le dépôt de l'évaluation du mécanisme incitatif actuel, la Régie se demande s'il n'est pas possible de découpler le rapport d'évaluation de la proposition pour avoir quand même l'évaluation au printemps 2016</p>
9 h 20	<p>Me Tremblay précise que tant que les audiences de la phase 3 ne sont pas terminées, il ne sera pas possible à Gazifère de travailler le dossier de l'évaluation du mécanisme incitatif avant la fin du printemps ou le début de l'été</p>
9 h 21	<p>Me Duquette expose le calendrier ce matin</p>
9 h 23	<p>M. Laurent Pilotto demande à Gazifère quel échéancier elle vise pour l'enjeu 2.7 Modification aux Conditions de service et Tarif</p>
9 h 24	<p>Me Duquette propose d'attendre janvier pour traiter certains sujets, ce qui éviterait que les tarifs n'arrivent trop tard. Est-ce que certains enjeux pourraient être reportés en janvier, dans une phase subséquente, pour les prochains coûts de service 2017 ?</p>
9 h 24	<p>Me Tremblay répond que, dans ce cas, l'étude d'allocation des coûts et les taux d'amortissement pourraient être reportés</p>

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3924-2015

Date : 2 juin 2015

HEURE	REMARQUES
9 h 24	Me Duquette demande s'il y aurait d'autres sujets de la phase 2 qui pourraient être reportés
9 h 24	Échanges entre Me Tremblay et Me Duquette sur les enjeux de la phase 2 à reporter
9 h 26	M. Pilotto demande une précision sur l'allocation de coûts en phase 3
9 h 26	Me Tremblay expose qu'il ne s'agit pas d'appliquer ce qui est fait depuis des années mais de s'assurer que les critères appliqués actuellement sont toujours adéquats, mais il ne s'agit pas d'une refonte
9 h 28	Me Duquette, sur les programmes commerciaux, demande si la Régie doit s'attendre à ce qu'un document soit déposé avec plus de détails ou si elle doit décider sur la base des pages déposées à la régie
9 h 34	<u>Affirmation solennelle :</u> M. Jean-Benoît Trahan, Directeur des affaires réglementaires, budget et marché du carbone, Gazifère, 706 boulevard Gréber, Gatineau
9 h 34	M. Jean-Benoît Trahan répond à la question de Me Duquette en détaillant les deux options par programme Programme 1, Conduite à l'intérieur des immeubles : Gazifère utilisera la rentabilité du projet individuel et si le projet n'est pas rentable, il ne se concrétisera pas. Chaque programme, individuellement, assure la relève Programme 2, Ajout de charge : l'aide offerte est liée au revenu qu'offre le client M. Trahan n'aura pas d'autre documentation à venir pour la phase 2 actuelle
9 h 39	Pas de question des intervenants pour la phase 2
9 h 39	Commentaires de M. Trahan : Gazifère pensait qu'elle aurait pu traiter les sujets en une année mais n'a pas de problèmes à repousser certains sujets pour les besoins du calendrier. Cependant, elle souhaiterait que les programmes commerciaux soient décidés pour le 1 ^{er} janvier
9 h 42	Me Duquette soulève que la Régie aimerait savoir quels sujets, selon Gazifère, elle devrait étudier en priorité pour les tarifs du 1 ^{er} janvier 2016 et lesquels pourraient être reportés. Elle demande aux intervenants de lui faire part des contraintes qui pourraient survenir
9 h 43	L'audience est suspendue
10 h 15	Reprise de l'audience
10 h 15	Me Duquette poursuit ses questions avec les enjeux de la phase 3 : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le point 3.9 pourrait-il faire l'objet d'un report ? ➤ Gazifère entend-elle faire un rapport sur le point 3.10 ou est-ce un point mineur de la stratégie ? ➤ Le point 3.14 : peut-on s'attendre à un rapport significatif ?
10 h 16	Réponses de Gazifère : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le point 3.9 pourrait faire l'objet d'un report ➤ Concernant le point 3.10, ce qui a été tranché est pour 2015, donc pas de grosses modifications mais ce serait une mise à jour de la stratégie, sans bouleversement probablement

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3924-2015

Date : 2 juin 2015

HEURE	REMARQUES
	➤ Les changements seront mineurs pour US-GAAP (point 3.14)
10 h 18	Question de M. Laurent Pilotto : ya-t-il une échéance au 1 ^{er} janvier 2016 pour Gazifère au niveau du <i>reporting</i> financier ?
10 h 19	Réponse de M. Trahan : pas d'obligation de <i>reporting</i> financier
10 h 20	Aucune question des intervenants sur les enjeux de la phase 3
10 h 20	<p>Me Tremblay :</p> <p>Phase 2 : pas d'audience, consultation sur le mécanisme de partage, taux de rendement, calendrier du dépôt de consultation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les points 2.4 et 2.5 de l'ordre du jour : possible report à l'an prochain dans l'objectif d'avoir les tarifs le 1^{er} janvier et deviendrait phase 4, pour une application à compter du 1er janvier 2017 ➤ Pour les autres sujets de la phase 2, à savoir 2.6, 2.7 et 2.8 sur l'ordre du jour : ils pourraient être reportés en phase 3 <p>Phase 3</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le point 3.9 pourrait être reporté début 2016, en phase 4
10 h 24	Question de Pilotto : Pourquoi le point 2.8 demeurerait en phase 3 dans la mesure où la décision porte sur le PGEÉ ?
10 h 25	Réponse de Me Tremblay : l'objectif était que Gazifère soit fixée le plus rapidement possible sur le test à appliquer pour la préparation de son PGEÉ 2017
10 h 25	M. Trahan précise que Gazifère ne voulait pas dépenser d'argent à préparer un PGEÉ qui ne serait pas applicable
10 h 26	Question de Me Duquette : le US-GAAP pourrait il être aussi en phase 4 ?
10 h 26	Réponse positive de M. Trahan
10 h 27	Me Duquette demande aux intervenants s'ils ont des questions sur les phases ou commentaires
10 h 27	Me Pierre-Olivier Charlebois (FCEI) pose une question de clarification sur le mode de fonctionnement des sujets à aborder en termes de calendrier
10 h 27	M. Pilotto demande quel était l'objectif de placer en phase 2 l'enjeu des programmes commerciaux et modification aux Conditions de service et Tarifs qui en découlent, et d'avoir une décision plus tôt. Il demande s'il n'y aura pas de conséquences néfastes au fait de le déplacer en phase 3
	M. Trahan est d'accord pour octobre, l'objectif étant de l'avoir pour le 1 ^{er} janvier 2016
10 h 28	Échanges entre Me Duquette et M. Trahan sur les tarifs provisoires, à des fins de construction de calendrier : quelle serait la base suivie pour l'établissement de tarifs provisoires (tarif actuel ou basé sur le coût de service ?)
10 h 28	Me Duquette invite les intervenants à faire leurs commentaires sur le calendrier
10 h 28	<p>Commentaires de Me Guy Sarault (ACIG) :</p> <p>L'ACIG est intéressée surtout par les sujets du maintien du taux de rendement et le mode de partage des écarts de rendement de la phase 2 et fera valoir ses</p>

Dossier no : R-3924-2015

Date : 2 juin 2015

HEURE	REMARQUES
	<p>commentaires écrits Pour les autres sujets, Me Sarault consultera ses clients</p>
<p>10 h 31</p>	<p>Commentaires de Me Charlebois (FCEI)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sur le calendrier pour la consultation de la phase 2 : <ul style="list-style-type: none"> ➤ aucun problème pour les dates des 12 et 15 juin et une décision possible au 3 juillet 2. Sur la phase 2 (audience) : <ul style="list-style-type: none"> ➤ dépôt enjeux et dossier au 12 juin avec dépôt des commentaires le 17 et de la Régie le 19 : d'accord ➤ enjeux à traiter : l'idée de reporter la question du taux d'amortissement à une phase ultérieure : d'accord ➤ allocation des coûts entre sociétés affiliées et allocation des coûts entre sociétés réglementées et non réglementées : pour une question d'équité, les aborder d'emblée dans le cadre de la phase 2 mais non reportés à une phase ultérieure ➤ Me Charlebois mentionne que l'échéancier pour le traitement des enjeux est très serré. Si l'audience débute septembre (2-4), le dossier doit-il être complet au 11 août ou serait-il possible de décaler autour du 26 août ? 3. Sur la phase 3 : <ul style="list-style-type: none"> ➤ les dépôts des intervenants pour les enjeux de la phase 3 et le budget pour le 8 septembre lui semblent très serrés car les audiences de Gaz Métro se dérouleront du 8 au 18 septembre et la fête du travail est le 7 septembre. Si l'audience débute septembre pour Gazifère, les délais sont très serrés pour la preuve de la phase 3. Il propose de déposer la preuve plutôt le 21 août, si possible ➤ sujet à reporter : allocation des coûts entre clients à une phase ultérieure ➤ échéancier pour le traitement des enjeux : si on peut déposer la preuve le 21, l'échéancier serait réaliste
<p>10 h 36</p>	<p>Fin des commentaires de Me Charlebois</p>
	<p>Commentaires de Me Dominique Neuman (SÉ-AQLPA)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sur la phase 2 (audience) : <ul style="list-style-type: none"> ➤ sujets taux de rendement et mode de partage : Satisfait de la proposition de Gazifère ➤ pas d'objection à ce qu'il y ait une phase 2 avec un contenu substantiel, mais SÉ-AQLPA veut éviter de reporter trop de sujets en phase 3 car cela risque d'être difficile à gérer en raison de la haute saison tarifaire ➤ si Gazifère a la capacité de le faire, SÉ-AQLPA favoriserait une audience en phase 2 qui comprendrait les cinq sujets identifiés, incluant programmes commerciaux et Conditions de service ➤ si report, il propose de reporter plus en phase 4 et non en phase 3, déjà bien remplie. Dans l'hypothèse d'une audience en phase 2, il propose de reporter d'une semaine sans compromettre le calendrier de vacances 2. Sur la phase 3 :

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3924-2015

Date : 2 juin 2015

HEURE	REMARQUES
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ SÉ-AQLPA est d'accord avec le calendrier procédural et le calendrier de report des enjeux. Si Gazifère peut déposer sa preuve avant le 28 août, ce serait parfait, sinon il ne propose pas de décaler les autres dates ➤ Objectif : tenter d'éviter d'avoir à adopter des tarifs provisoires pour un ou plusieurs mois
10 h 42	M. Pilotto questionne Me Trembay : l'an dernier, la preuve a été déposée au mois d'août. Cet exploit pourrait il être renouvelé cette année ?
10 h 42	M. Trahan répond que ce sera très difficile
10 h 42	Me Tremblay ajoute que s'il devait y avoir une audience sur la phase 2, du 2 au 4 septembre serait un temps privilégié pour Gazifère mais autrement ça semble impossible
10 h 43	M. Trahan répond que, en effet, il y a un problème de calendrier avec le dossier de Gaz Métro
10 h 43	Me Tremblay précise qu'elle trouve favorables les commentaires de Me Neuman : elle privilégierait une phase 4 plutôt qu'une audience en phase 2 avec le souci d'avoir toujours les tarifs en place le 1er janvier
10 h 45	Me Duquette précise que La régie pourra prendre les commentaires additionnels des intervenants d'ici le vendredi 5 juin, à midi, et en tiendra compte. La régie rendra une décision procédurale pour annoncer le déroulement du dossier ensuite
10 h 46	Remerciements. Fin de l'audience. Le dossier sera mis en délibéré après réception des commentaires additionnels des intervenants le 5 juin
	<div style="text-align: right;">  , greffière-audicière </div>

LISTE DES TÉMOINS

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3924-2015

Date : 2 juin 2015

TÉMOIN	DATE Année/mois/jour
NOM : Jean-Benoît Trahan	2015-06-02
ENTREPRISE : Gazifère Inc.	
PROFESSION : Directeur des affaires réglementaires, budget et marché du carbone	
ADRESSE : 706, boulevard Gréber, Gatineau	

TÉMOIN	DATE Année/mois/jour
NOM :	
ENTREPRISE :	
PROFESSION :	
ADRESSE :	

TÉMOIN	DATE Année/mois/jour
NOM :	
ENTREPRISE :	
PROFESSION :	
ADRESSE :	

TÉMOIN	DATE Année/mois/jour
NOM :	
ENTREPRISE :	
PROFESSION :	
ADRESSE :	

TÉMOIN	DATE Année/mois/jour
NOM :	
ENTREPRISE :	
PROFESSION :	
ADRESSE :	

TÉMOIN	DATE Année/mois/jour
NOM :	
ENTREPRISE :	
PROFESSION :	
ADRESSE :	

**PROTOCOLE D'OUVERTURE
RENCONTRE PRÉPARATOIRE DU 2 JUIN 2015**

DOSSIER : R-3924-2015

Rencontre préparatoire concernant la demande de Gazifère Inc. pour la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, la fixation du taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire pour l'année témoin 2016, l'approbation du plan d'approvisionnement pour l'exercice 2016 et la modification des tarifs à compter du 1er janvier 2016

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : **Me Lise Duquette (Présidente de la formation), M. Gilles Boulianne et M. Laurent Pilotto**

Les procureurs de la Régie sont : **M^e Pierre Rondeau et Me Alexandre de Repentigny**

Le chargé de projet de la Régie est : **M. Phi P. Dang**

Les spécialistes de la Régie sont : **Mme Odette Alarie et Mme Marie-Claire Dinh**

La demanderesse est :

GAZIFÈRE
Représentée par M^e Louise Tremblay

Les intervenants sont :

ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ (ACIG)
Représentée par M^e Guy Sarault

ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DE L'OUTAOUAIS (ACEFO)
Représentée par M^e Stéphanie Lussier

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (SECTION QUEBEC) (FCEI)
Représentée par M^e Pierre-Olivier Charlebois

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (SÉ-AQLPA)
Représenté par M^e Dominique Neuman

Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER ?

Je demanderais par ailleurs aux parties de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.

Début : 9 h Fin : 10 h 46

